

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G1.140 – Montréal, H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 10 mars 2022
Heure..... 14 h 15
Lieu..... Réunion Zoom

PRÉSENCES – La présence de 111 personnes a été enregistrée.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 18.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Thomas Dussert propose *Samaël Beaudoin*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 31

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Accueil des visiteurs et visiteuses
4. Procès-verbal du 3 février 2022
 - 4.1. Adoption
 - 4.2. Suivis
5. Nouveaux membres
6. Informations
7. Négociations 2023
 - 7.1. États des lieux
 - 7.2. Visite du comité de négo de la FNEEQ
8. Répartition des ressources
9. Loi 101 au collégial
10. Fonds de réserve du SPECA
11. Varia

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Philippe de Grosbois
Adoptée à la majorité

3. ACCUEIL DES VISITEURS ET VISITEUSES

Christian Goyette souligne la présence dans la salle de deux membres du comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ : Phil Lagogiannis et Frédéric Clermont.

Recommandation 32

Que l'assemblée générale du SPECA admette les visiteuses et visiteurs à sa rencontre du 10 mars 2022.

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Thomas Dussert
Adoptée à l'unanimité

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2022**

4.1 Adoption

Recommandation 33

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 février 2022 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Roxanne Larocque
Adoptée à l'unanimité

Suivis

Aucun suivi n'est présenté.

5. **NOUVEAUX MEMBRES**

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 3 février 2022 et dont les noms suivent : **Frédéric Belzile** (Philosophie), **Annie Lepage** (Archives médicales), **Camille Rosa** (Mathématiques), **Cindy Fraser** (Géomatique), **Maham Mbark** (Génie civil), **Julien Morand** (Sciences sociales), **Jo-Anie Dechamplain** (SPU), **Antoine Moevus** (Informatique), **Karine Panneton-Plante** (Éducation physique), **Jessica Simoneau** et **Julie Robillard** (Radiodiagnostic), **Karine Champagne** (Radio-oncologie), **David Fonseca** (TAJ).

6. **INFORMATIONS**

6.1 Négociations 2020

Laurence Daigneault Desrosiers rappelle que la convention collective 2020-2023 a été signée la semaine dernière et précise que cette signature a été retardée en raison d'un litige apparu au moment de dresser la liste des griefs à abandonner. Bien que cet enjeu ne touchait pas spécifiquement le SPECA, Elsa Myotte et Laurence Daigneault Desrosiers ont remis une lettre à plusieurs membres de la Direction pour leur expliquer la situation et les inviter à faire pression sur leurs représentant.e.s afin que le tout se règle.

En complément du courriel transmis hier par la Direction des ressources humaines, Laurence Daigneault Desrosiers apporte quelques précisions quant aux versements des forfaitaires et des rétroactions salariales.

7. **NÉGOCIATIONS 2023**

7.1 États des lieux

On passe directement au sous-point suivant.

7.2 Visite du comité de négo de la FNEEQ

Laurence Daigneault Desrosiers présente les enseignants qui nous visitent en tant que membre du comité de négociation et de mobilisation (CNM) de la FNEEQ-CSN pour la ronde de négociation qui débute : Philip Lagogiannis (chargé de cours du Collège Dawson) et Frédéric Clermont (enseignant au Cégep de St-Jérôme).

Philip Lagogiannis revient sur le contexte particulier de la plus récente ronde de négociation, et en rappelle les gains, puis présente les structures particulières des négociations du secteur public à la CSN et à la FNEEQ-CSN. Philip Lagogiannis explique la structure démocratique de la négociation et présente la démarche qui est proposée : consulter les membres à propos de la liste des problématiques qui a été élaborée lors de la précédente négociation afin de l'actualiser et la bonifier. C'est le sens de la visite d'aujourd'hui : entendre les préoccupations des membres de l'assemblée du SPECA. Il précise que la stratégie consiste à faire du dépôt syndical un dépôt de grands principes, à l'automne prochain, plutôt qu'une longue liste de demandes précises, ce qui permettra de consulter ultérieurement les membres sur les pistes de solution précises revendiquées pour résoudre les problématiques retenues.

Des échanges s'ensuivent avec les membres du SPECA. Parmi les préoccupations nommées figurent notamment la demande d'équité salariale pour les chargé.e.s de cours, le rattrapage salarial nécessaire pour contrer la perte de pouvoir d'achat causée par la hausse de l'inflation, la lourdeur de la tâche, et les impacts potentiels du développement de l'enseignement à distance.

8. RÉPARTITION DES RESSOURCES

Guillaume Poliquin informe l'assemblée des ressources additionnelles que la nouvelle convention permettra d'ajouter dans le réseau et présente les sommes connues qui seront injectées à Ahuntsic : 0,89 ETC pour la coordination départementale et 0,74 ETC pour la coordination de stages dans les techniques lourdes de la santé. Il précise qu'étant donné les courts délais avant la préparation des prochaines tâches, il ne sera pas possible d'atteindre une entente locale formelle sur l'utilisation de ces ressources et propose que l'on se dote aujourd'hui d'un mandat pour dénouer les prochaines tâches. En ce sens, la recommandation qui suit propose de suivre la logique de l'entente actuelle, ce qui aura l'avantage de donner le temps de réfléchir aux ajustements à formaliser dans l'entente locale.

Recommandation 34

Considérant que la convention collective 2020-2023 bonifie le financement pour les EESH, pour la coordination départementale et pour la coordination de stages en techniques de la santé;

Considérant l'arrivée tardive des ressources liées à la signature de la convention collective 2020-2023;

Considérant le temps nécessaire pour négocier une entente de répartition des ressources enseignantes;

Considérant que l'entente de répartition actuelle reconnaît déjà que les besoins en coordination de stage sont supérieurs à l'historique de son financement;

Il est proposé :

- Que le SPECA mandate ses représentant.e.s afin de demander :
 - une prolongation, pour l'année 2022-2023, des Règles de répartition des ressources enseignantes déjà en vigueur, impliquant un léger allègement de la charge de travail globale des enseignant.e.s en raison, entre autres, des ressources reçues rétroactivement pour l'année 2021-2022;
 - une bonification, pour l'année 2022-2023, des ressources pour la coordination départementale de 0,89 ETC, répartie selon le système de pointage actuel (annexe 5 des Règles de répartition des ressources enseignantes).

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Jérôme Melville-Giguère
Adoptée à l'unanimité

Elsa Myotte présente la prochaine recommandation en rappelant l'évolution des libérations syndicales depuis 2013.

Recommandation 35

Considérant la résolution adoptée en 2013 à l'effet que l'allocation octroyée pour le fonctionnement interne du SPECA soit de 4 ETC à compter de 2013-2014;

Considérant que l'exécutif, en raison d'une baisse générale des ressources disponibles, avait réduit les libérations syndicales à 3,6 ETC en 2015-2016;

Considérant le besoin continu de formation d'une relève syndicale;

Il est proposé :

- Que l'allocation octroyée pour le fonctionnement interne du SPECA soit de 4 ETC à compter de l'année 2022-2023.

Proposée par Nicola Grenon
Appuyée par Thomas Dussert
Le vote secret est demandé.
La recommandation est adoptée à la majorité.

9. LOI 101 AU COLLÉGIAL

Yanic Viau présente la situation qui explique la proposition qui suit en abordant l'érosion quantitative de la fréquentation dans les collèges francophones, puis en présentant la logique d'écrémage qui profite aux collèges anglophones et dont les effets sont multiples. Il soutient que le projet de loi 96, qui est encore à l'étude et qui ne prévoit pas l'application de la loi 101 au collégial, n'est pas susceptible de changer la donne. En ce sens, il présente l'état de la mobilisation qui revendique l'application de la loi 101 au collégial.

Elsa Myotte présente la position de la FNEEQ sur ce projet de loi (adopté au Conseil fédéral du 3 septembre dernier) en indiquant qu'il y a convergence sur les grands principes avec la proposition soumise à l'assemblée, et explique que cette instance de la FNEEQ s'est à ce moment prononcée contre l'application au collégial des dispositions de la loi 101 portant sur la langue d'enseignement puisque celle-ci aurait des impacts négatifs sur le financement et les emplois dans le réseau, ainsi que sur la capacité matérielle d'accueil des étudiant.e.s dans les institutions. Elsa Myotte présente quelques précisions quant à ce qui est prévu dans le projet de loi 96.

Recommandation 36

Il est proposé :

- Que le SPECA demande au gouvernement du Québec d'étendre au secteur collégial l'application des dispositions de la loi 101 portant sur la langue d'enseignement;
- Que le SPECA communique cette prise de position à :
 - Mme Danielle McCann, ministre de l'Enseignement supérieur;
 - M. Simon Jolin-Barrette, ministre responsable de la Charte de la langue française;
 - à la Fédération des cégeps;
 - à la Direction du Collège Ahuntsic;
 - à tous les autres syndicats locaux du réseau des cégeps francophones afin qu'ils puissent s'y rallier s'ils le souhaitent;
 - aux instances nationales de la FNEEQ par écrit ainsi que verbalement dans les instances où le SPECA est représenté;
- Que le SPECA demande formellement au regroupement cégep de la FNEEQ de se positionner en appui à la présente proposition lors de sa prochaine réunion prévue les 24-25 mars 2022.

Proposée par Yanic Viau
Appuyée par Frédéric Belzile

Un amendement est demandé :
D'ajouter le picot suivant :

- Que le SPECA invite la FNEEQ à mener une réflexion et à faire des représentations au sujet des mécanismes et des délais nécessaires à l'implantation de la loi 101 au collégial afin de minimiser ses impacts négatifs sur les personnels des collèges, notamment en lien avec la précarité enseignante.

Proposée par Elsa Myotte
Appuyée par Francis Soucy
Adoptée à l'unanimité

Le vote secret est demandé.

La recommandation principale est adoptée à la majorité.

10. FONDS DE RÉSERVE DU SPECA

Sur suggestion de la présidence, le point est reporté à une assemblée ultérieure.

11. VARIA

Aucun varia n'est présenté.

Levée de l'assemblée à 17 h 03.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications